Mémoire sur le plan Directeur d'Aménagement du Cimetière Notre-Dame des Neiges

L'Histoire de nos relations avec notre employeur est ponctuée de conflits, d'accrochages et de péripéties juridiques.

Nous n'avons donc pas l'habitude d'être complaisant avec lui.

Toutefois, nous nous sommes toujours montrés proactifs dans la recherche d'avenues de solutions pour la prospérité du cimetière et la mise en valeur du patrimoine funéraire dont nous prenons soins.

Depuis 10 ans l'industrie funéraire s'est payé une re-ingénierie qui a transformé les liens complémentaires entre salons et cimetières en concurrence active depuis que les salons se sont mis en tête d'opérer leurs propres cimetières et crématoires. Ils ont adopté la stratégie marketing bien américaine du 'one stop shopping' et étouffent ainsi les cimetières de paroisse.

Notre cimetière est donc par la force des choses obligé de se repositionner sur le marché s'il ne veut pas succomber à l'asphyxie.

En 1992, lors du dernier conflit de travail, nous étions et sommes encore contre les mausolées – béton. Nous avons depuis participé aux colloques organisés par l'Eco –Musée et avons versé à la Fabrique nos vues sur les questions d'aménagement.

Le plan directeur d'aménagement tel qu'il est aujourd'hui réponds à nos attentes en matière d'environnement et d'aménagement paysager en autant que ce plan soit respecté intégralement. Nous croyons tellement en ce plan que nous nous proposons de l'intégrer à notre convention collective. Nous estimons que le plan directeur est rassembleur en ce sens que tous y trouvent leur compte et permettra au cimetière d'assurer sa pérennité et à ses employés de continuer à y gagner leurs vies en attendant d'y reposer.

Nous sommes étonné de constater l'acharnement de groupes de pression sur le cimetière; nous les avons senti beaucoup plus conciliant avec les édifices que l'Université de Montréal construit à la lisière même du cimetière et avec le projet de réfrigérer le lac des castors avec des machines au fréon fort polluante.

Nous considérons que les projets du plan directeur sont porteurs d'espoir, autant pour le développement durable du cimetière que pour la mise en exergue de son patrimoine et l'expansion, déjà enclenchée, de son arboretum.

Les solutions proposées par les groupes de pression pour assurer la pérennité du cimetière, tel les encryptements dans les églises, sont totalement farfelues; car on ne peut pas les invoquer sans considérer les aléas du droit canon concernant la 'constitution' des paroisses qui en premier lieu relèvent de leurs marguilliers et curé, et en absolu, comme nous, de l'Ordinaire du lieu.

Quant à l'idée de convertir des carrières vides en lieu d'inhumation, nous croyons que ça demeure une vue de l'esprit bien libre. On pourrait nous proposer aussi la baie d'Ungava que ce serait pareil . . .

Nous croyons en sommes que le plan directeur, qui s'étend sur le temps d'une génération, soit 25 ans, est une occasion à saisir pour enfin revaloriser cette nécropole nationale qu'est le cimetière pour en faire enfin

un lieu de commémoration convivial et respectueux de sa mission première . . . celle d'y inhumer nos défunts et de préserver leur mémoires, en compagnie du presque million qui y sont déjà.

Le comite exécutif du Syndicat du Cimetière de la Côte des Neiges